



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n°5221 du 27/03/2015

Ouverture d'un site internet permettant d'effectuer une recherche de places disponibles dans l'enseignement fondamental

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : Fondamental ordinaire et spécialisé

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du 01/04/2015
- Du au

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Places disponibles fondamental :
application "PLAF" - Site

Destinataires de la circulaire

- A Madame la Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires et spécialisées libres subventionnées;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Au Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux directions des écoles maternelles, primaires et fondamentales, ordinaires et spécialisées, organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour information :

- Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs ;
- Aux Organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents.

Signataire

Ministre / Madame MILQUET, Ministre de l'Education
Administration :

Personnes de contact

Service ou Association : Service des Inscriptions et de l'Assistance aux Etablissements scolaires

Nom et prénom	Téléphone	Email
Bietheres Laura	02/690.85.47	laura.bietheres@cfwb.be

Madame, Monsieur,

Un site internet permettant d'effectuer une recherche d'établissements dans lesquels des places sont toujours disponibles va être mis en ligne et accessible aux parents d'ici la mi-avril.

Etant donné que les informations présentes sur le site proviennent de l'application PLAF, je vous demande d'actualiser vos données **avant le 03 avril** et à les mettre, lors de chaque modification, à jour afin que les informations relatives aux places disponibles soient exactes et ce conformément aux articles 80 et 88 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.

Pour rappel, le manuel d'utilisation de l'application PLAF est présenté dans la circulaire 4981 (ainsi que les coordonnées du Helpdesk ou des personnes ressources).

http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=5204

Je vous remercie pour votre précieuse collaboration.

Joëlle MILQUET
Ministre de l'Education